



*Procès-verbal*  
*Le mardi 12 mars 2002 - n° 75*

*14 heures*

**Présidente : Mme Louise Harel**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.  
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

Les députés se réunissent à 14 h 03.

Moment de recueillement.

Le Secrétaire général, M. François Côté, informe l'Assemblée que la charge de Président de l'Assemblée nationale est devenue vacante.

Puis, il dépose :

Une lettre, en date du 30 janvier 2002, qu'il a reçu de M. Jean-Pierre Charbonneau, député de Borduas, l'informant de sa démission à titre de Président de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 928-20020312)

M. le Secrétaire général informe également l'Assemblée que la charge de deuxième vice-président de l'Assemblée nationale est devenue vacante.

Puis, il dépose :

Une lettre, en date du 11 mars 2002, qu'il a reçu de M. Claude Pinard, député de Saint-Maurice, l'informant de sa démission à titre de deuxième vice-président de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 929-20020312)

Une lettre, en date du 29 janvier 2002, qu'il a reçu de M. Guy Chevrette, l'informant de sa démission à titre de député de Joliette.

(Dépôt n° 930-20020312)

Une lettre, en date du 29 janvier 2002, qu'il a reçu de M. Jacques Brassard, l'informant de sa démission à titre de député de Lac-Saint-Jean.

(Dépôt n° 931-20020312)

Une lettre, en date du 30 janvier 2002, qu'il a reçu de M. David Cliche, l'informant de sa démission à titre de député de Vimont.

(Dépôt n° 932-20020312)

**12 mars 2002**

---

Une lettre, en date du 31 janvier 2002, qu'il a reçu de M. Landry, premier ministre, l'informant de la nomination de M. André Boisclair, député de Gouin, au poste de leader du gouvernement à partir du 30 janvier 2002.

(Dépôt n° 933-20020312)

M. le Secrétaire général invite le doyen de l'Assemblée, M. Middlemiss, député de Pontiac, à présider l'élection du Président de l'Assemblée nationale.

M. le doyen obtient le consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 7 et 8 du Règlement, ayant trait à l'élection du Président, afin de procéder selon les règles contenues dans un document qu'il dépose, intitulé :

« Règlement et règles de fonctionnement concernant l'élection du Président de l'Assemblée nationale au scrutin secret ».

(Dépôt n° 934-20020312)

Puis, il fait lecture et dépose la liste des candidats inscrits au premier tour du scrutin.

(Dépôt n° 935-20020312)

**LISTE DES DÉPUTÉS S'ÉTANT PORTÉ CANDIDAT  
À LA CHARGE DE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

- M. Michel Bissonnet (Jeanne-Mance)
- Mme Louise Harel (Hochelaga-Maisonneuve)

M. le président d'élection explique le déroulement du vote puis, à 14 h 11, il suspend la réunion quelques instants.

À 14 h 16, les députés reprennent leur place et votent.

À 15 h 04, le scrutin est terminé et la réunion est suspendue pour le dépouillement des votes par M. le Secrétaire général et Me Claude Bisson, jurisconsulte.

12 mars 2002

---

À 15 h 27, les députés reprennent leur place.

M. le président d'élection annonce que Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) a été élue Présidente de l'Assemblée nationale, ayant recueilli un nombre équivalent à la majorité des membres de l'Assemblée.

En conséquence, le président d'élection quitte le fauteuil.

Puis, M. Landry, premier ministre, et M. Charest, chef de l'opposition officielle, accompagnent Mme Harel au fauteuil du Président.

Mme Harel prononce alors une allocution.

La masse est ensuite portée sur la table et, en conséquence, la séance est ouverte.

---

Du consentement de l'Assemblée, M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale ratifie la procédure particulière utilisée pour l'élection du Président contenue dans un document intitulé « Règlement et règles de fonctionnement concernant l'élection du Président de l'Assemblée nationale au scrutin secret », déposé préalablement par le doyen de l'Assemblée, le député de Pontiac, et, par conséquent, que l'Assemblée entérine le résultat du vote en vertu de cette procédure.

La motion est adoptée.

---

Mme la Présidente invite l'Assemblée à procéder à l'élection du deuxième vice-président, en remplacement de M. Pinard (Saint-Maurice).

M. Landry, premier ministre, propose :

**12 mars 2002**

---

QUE M. François Beaulne, député de la circonscription électorale de Marguerite-D'Youville, soit élu deuxième vice-président de l'Assemblée nationale.

La motion est adoptée à l'unanimité.

M. Beaulne (Marguerite-D'Youville) est proclamé élu deuxième vice-président de l'Assemblée.

---

Puis, M. Landry, premier ministre, M. Charest, chef de l'opposition officielle, et M. Dumont (Rivière-du-Loup) prennent la parole.

---

Mme la Présidente informe l'Assemblée que le mercredi 13 mars 2002, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Dupuis (Saint-Laurent).

Mme la Présidente informe l'Assemblée qu'elle a reçu, dans les délais prescrits, un avis de la motion à inscrire, au nom de M. Dupuis (Saint-Laurent), au *Feuilleton et préavis* du 13 mars 2002, pour débat aux affaires inscrites par les députés de l'opposition ce même jour. Cette motion se lit comme suit :

QUE le gouvernement du Québec prenne sans délai les mesures nécessaires pour que soit confié à une instance publique compétente un mandat d'enquête visant à déterminer si des liens privilégiés entre la firme Oxygène 9 et des membres du gouvernement du Québec, ou des personnes sous leur autorité, auraient procuré à quiconque des avantages indus à même les fonds publics.

Puis, elle dépose :

Copie du texte de ladite motion.

(Dépôt n° 936-20020312)

**12 mars 2002**

---

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que les travaux de l'Assemblée soient ajournés.

La motion est adoptée.

À 16 h 11, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 13 mars 2002, à 10 heures.

*La Présidente*

**LOUISE HAREL**